

A l'honorable L. B. PEARSON,
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Le présent Rapport annuel, qui, en vertu de la loi, doit être déposé au Parlement, révèle la nature et l'étendue des problèmes extérieurs auxquels le Canada a dû faire face en 1950. Il donne un aperçu général de l'activité du Ministère au cours de l'année civile écoulée.

Pour la troisième année consécutive, le rapport du Ministère est divisé par sujets ou fonctions. Pour cette raison, les travaux des missions extérieures du Canada n'y font pas l'objet d'études distinctes, bien qu'il soit fait mention des principales activités de ces bureaux. Après avoir exposé brièvement l'organisation du "bureau central" du Ministère et celle des "succursales" extérieures du Canada, le rapport passe en revue, sous des rubriques qui correspondent aux Divisions actuelles du Ministère, les principaux travaux de l'année 1950.

Les fonctions du Ministère sont très étendues, comme l'indique la loi concernant le ministère des Affaires extérieures, qui charge le Ministre "de toutes les communications officielles entre le Gouvernement du Canada et le gouvernement de tout autre pays en ce qui concerne les affaires extérieures du Canada". Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures est aussi chargé des négociations internationales et de toutes autres fonctions relatives aux affaires extérieures que peut lui assigner le Gouverneur en conseil. La direction de la politique extérieure du Canada exige une étroite et constante collaboration entre le ministère des Affaires extérieures et les autres ministères et organismes de l'Etat, dont plusieurs sont intéressés directement à certains aspects importants de nos relations avec les autres pays. Je suis heureux de pouvoir vous dire que cette collaboration se développe sans cesse, tant à Ottawa qu'à l'extérieur.

En présentant ce rapport sur l'année 1950, je tiens à exprimer ma satisfaction pour la manière dont les membres du Ministère, tant au pays qu'à l'étranger, se sont acquittés de leurs fonctions, et pour la loyauté et le dévouement dont ils ont fait preuve.

*Le Sous-Secrétaire d'Etat
aux Affaires extérieures,*
A. D. P. HEENEY

OTTAWA, le 5 janvier 1951